

MAIRIE DE MARINES
Place du Maréchal Leclerc - 95640 MARINES

Téléphone : 01.30.39.70.21 – Télécopie : 01.30.39.96.60
E-mail : mairie.marines@wanadoo.fr

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
du vendredi 22 février 2013

Le vendredi vingt deux février deux mille treize, le Conseil Municipal, légalement convoqué le quinze février deux mille treize, s'est réuni en mairie, à vingt heures quarante cinq, sous la Présidence de Madame Jacqueline MAIGRET, Maire.

Etaient présents : Mme Jacqueline MAIGRET, M. Alain COVILLE, M. Daniel THEPENIER, Mme Catherine GENET, M. Gilles TANNOU, Mme Nadine NINOT, M. Daniel HERMAND, Mme Annie PINCEMIN, Mme Marie-Laure CHEFGROS, M. Jacques ESTRELLA, Mme Sandrine KOWALIK, Mme Chrystèle DOFFEMONT, M. Pascal LOWAGIE, M. Norbert VINCENT.

Absents avec pouvoir :

Mme Isabelle PISCIONE, pouvoir à Mme Jacqueline MAIGRET. Mme Christine REVEAU, pouvoir à M. Gilles TANNOU. M. Olivier ROUBAUD, pouvoir à M. Jacques ESTRELLA.

Absents excusés :

Mme Véronique BASTIEN, M. Michel CLOUIN, M. Daniel LEROY, Mme Caroline MOUTARD, Mme Emmanuèle PROD'HOMME-ROGEAUX, M. Léopold RUPARI.

Soit, sur vingt trois membres en exercice, quatorze présents, trois absents avec pouvoir, et six absents.

Le quorum étant atteint, Mme le Maire ouvre la séance à **vingt heures et cinquante quatre minutes**.

Mme Annie PINCEMIN est élue Secrétaire de séance.

N°2012CM2112N12: Rattachement d'une délibération au Conseil Municipal du 21 décembre :

Une délibération a été rattachée au Conseil Municipal du 21 décembre 2012.

Il s'agit de la décision modificative n°1 concernant le budget 2012 de la commune et qui porte les virements de crédits suivants :

	à augmenter	à diminuer
014	14 932,00	
67		14 932,00

Cette somme correspond au montant dû par la commune au titre du Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales instauré par la loi de finances pour 2012. La finalité de ce fonds est de réduire les disparités de ressources entre les collectivités territoriales au regard des charges auxquelles elles doivent faire face.

Après discussions, la Communauté de Communes n'a pas pris en charge les sommes induites par ce dispositif sur les communes de son périmètre.

Approbation du PV de la séance du 21 décembre 2012 avec cet ajout.

N°2013CM2202N01 : Approbation des projets présentés par le Conseil Municipal des Jeunes :

Mme Nadine NINOT présente M. Romain BREBION du Service Civique en charge du Conseil Municipal des Jeunes. Il a notamment pour mission d'accompagner les jeunes conseillers dans leurs démarches et les aide à monter et présenter leurs projets.

Les projets du Conseil Municipal des Jeunes pour l'année 2013 sont les suivants :

- Communication - Le Petit Marinois :

Présenté par : Mlle Typhaine PARSY

Nous renouvelons la parution du Petit Marinois. Deux devis ont été demandés. L'un à Empreintes 95 et le second au Lycée Professionnel d'Osny. Pour 600 exemplaires, Empreintes 95 nous propose 318€ pour un délai de 2/3 jours, le Lycée d'Osny 120€ pour un délai beaucoup plus long de 2 à 3 semaines (si pas de périodes de vacances).

Afin de promouvoir les activités de l'ELC pour les vacances de Mars, il est envisagé de choisir Empreintes 95 pour l'édition du Le Petit Marinois n°10, le délai d'impression étant nettement plus court. Le coût serait de 318€ mais il convient de réfléchir à une meilleure solution pour les prochains numéros.

- Animation - Rallye Pédestre/Chasse au trésor :

Présenté par : M. Maxence OLLIVIER

Nous proposons un nouvel évènement. Celui-ci prendrait la forme d'un Rallye-pédestre ou d'une chasse au trésor. Il s'agirait de constituer différentes étapes à travers Marines avec l'aide des services municipaux, des associations et des commerçants. Chaque étape correspondrait à une épreuve (réflexion, sportive...). Entre chaque étape un parcours serait à suivre avec des indices/des éléments à trouver. Il s'agit pour le moment de déterminer une date d'organisation et le public visé par l'évènement.

- Transport - Journée de la Courtoisie :

Présenté par : M. Briec MALLARME

Aucune classe de l'école n'étant disponible cette année pour participer à la Journée de la Courtoisie au Volant. Il est proposé que les membres du CMJ distribuent eux-mêmes des livrets de bonne conduite. Il convient de fixer une date pour la distribution. Le budget consiste à acquérir des affiches et des brochures à distribuer le jour J. Le coût serait de 70€.

- Championnat VTT :

Présenté par : Mlle Laura ESTRELLA

L'AC Marines a sollicité l'aide du CMJ pour l'organisation du Championnat de France de VTT UFOLEP les samedi 18 et dimanche 19 Mai 2013. Son président Jean-Claude Vauchelles propose aux membres du CMJ de venir remettre les médailles lors des différents podiums, et de faire un petit discours d'accueil/remerciements lors de la cérémonie d'accueil (le vendredi soir) et/ou lors de la clôture de la manifestation.

- Questions diverses :

Présenté par : M. Paul TOURNOIS

- Participation aux ados'lympiades : le CMJ constituera une équipe pour les ados'lympiades 2013 qui se dérouleront à Marines.
- Salon de la BD : le CMJ a décidé d'organiser un nouveau salon. Il aura lieu le week-end du 14 et 15 décembre à la salle Georges Pompidou. Le CMJ a déjà commencé à prendre contact avec les auteurs. Certains d'entre eux ont déjà proposé de faire l'affiche et d'organiser des ateliers BD.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité

- **ADOpte** les projets présentés par le Conseil Municipal des Jeunes.

N°2013CM2202N02 : Augmentation du nombre d'heures hebdomadaires du poste en contrat aidé créé au service population

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code du Travail,

Vu la délibération N°2012CM1611N2 du 16 novembre 2012 portant création d'un poste en contrat d'accompagnement dans l'emploi,

Vu l'arrêté Préfectoral de la Région d'Ile de France du 18 juillet 2012 fixant le montant des aides pour le contrat unique d'insertion –contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE) pour la Région Ile de France

Considérant la situation de la personne pressentie pour ce poste, portant le niveau de l'aide à 80% de la rémunération brute pour un nombre d'heures plafonné à 26 heures.

Considérant l'activité et les besoins du service à la population,

Considérant l'exposé des coûts effectivement portés par la commune effectué par Mme le Maire en séance,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité

- **DECIDE** d'augmenter la durée du travail pour ce poste à 31,5 heures par semaine.
- **PRECISE** que cette durée de travail pourra être augmentée jusqu'à 35 heures hebdomadaires si l'activité du service le nécessite.
- **PRECISE** que la convention sera signée avec le Pôle Emploi de Cergy.
- **DIT** que la dépense correspondante sera inscrite au budget de la commune, article 64168, chapitre 012.

N°2013CM2202N03 : Appels à projets touristiques innovants en Val d'Oise

Le Conseil Général lance un dispositif d'appel à projets touristiques innovants. Le projet touche différents acteurs économiques et les collectivités territoriales ainsi que les EPCI sont éligibles. Le projet doit présenter un intérêt touristique majeur. Le Département interviendra à hauteur de 25% du coût global (ou 50% si accord du comité de sélection) et la subvention est plafonnée à 100000€ par projet.

Le projet de la Maison des Arts et Métiers de la Vigne en Ile de France est porté conjointement par l'Union Vigneronne Val d'Oise et Val de Seine et la commune. Le futur site sera un espace patrimonial du vignoble en Ile de France. Il présentera les composantes géographiques, historiques et patrimoniales du vignoble d'Ile de France à travers une exposition thématique, chronologique et pédagogique retraçant les souvenirs de son passé. Il sera installé dans le hangar de l'ancienne gare.

M. Daniel HERMAND demande si d'autres villages des environs, ayant également des plantations de vignes, peuvent se joindre à la ville de Marines pour participer au projet. Il propose de demander à la communauté de Communes Vexin Centre si une subvention est possible. Mme Marie-Laure CHEFGROS s'interroge concernant le retour sur investissement. Madame Jacqueline MAIGRET indique qu'une telle structure a un intérêt dans le cadre du développement touristique de Marines car il permettrait d'attirer des visiteurs. Elle précise que, pour l'instant, il ne s'agit que d'un projet municipal qui sera ensuite voté au regard du plan de financement proposé. La commune en est au stade de l'établissement de devis.

Il est précisé que le dossier d'appel à projets doit être envoyé au Conseil Général du Val d'Oise avant fin mars 2013.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
 Vu la délibération n°9-16 du 22 juin 2012 du Conseil Général du Val d'Oise portant sur l'accompagnement des projets de développement touristique,
 Vu la délibération n°9-30 du 21 décembre 2012 du Conseil Général approuvant le lancement du premier appel à projets touristiques innovants en Val d'Oise,
 Considérant l'actuel projet de la Maison des Arts et métiers de la Vigne en Ile-de-France

Après en avoir délibéré,
 Le conseil municipal, à l'unanimité

- **AUTORISE** le Maire à déposer un dossier dans le cadre de l'appel à projets touristiques innovants en Val d'Oise.

N°2013CM2202N04 : Demande de subventions pour le lavoir de la demi-lune :

Le 21 décembre 2012, le Conseil Municipal a voté le principe de la réhabilitation du lavoir de la demi-lune.

Le Parc Naturel du Vexin participe à des actions de réhabilitations exemplaires, préservant la qualité et l'authenticité de cette architecture. La réhabilitation du lavoir de la demi-lune peut être éligible à cette aide du PNR s'élevant à 70% du montant du projet pour une dépense subventionnable plafonnée à 30 000€.

Par ailleurs, les Amis de Marines ont demandé une aide au Crédit Agricole qui serait prêt à participer au projet sans avoir pour l'instant précisé le montant de leur participation

Considérant le plan de financement ci-après :

Plan de financement lavoir de la demi-lune

	dépenses	recettes
Charpente	14 975.00	
Couverture	10 137.00	
Maçonnerie	15 150.00	
Subvention PNR escomptée = 70% (dépense subventionnable plafonnée à 30 000 €)		21 000.00
Montant H.T	40 262.00	21 000.00
T.V.A.	7 891.35	-
Montant T.T.C	48 153.35	21 000.00
Solde restant à la charge de la commune	27 153.35	

Après en avoir délibéré,
 Le conseil municipal, à l'unanimité

- **AUTORISE** le Maire à déposer la demande de subvention de 21 000 € auprès du PNR en vue de la réhabilitation du lavoir.
- **AUTORISE** le Maire à déposer la déclaration préalable de travaux.
- **PRECISE** que la dépense restant à charge de la commune, sera inscrite au budget 2013 de la commune.

N°2013CM2202N05 Convention PAD - abrogation :

A compter du 1^{er} avril 2013, le PAD sera installé boulevard Gambetta, dans les anciens locaux de la CCVV.

A ce titre, il convient d'abroger la convention qui lie la commune à la Communauté de Communes Vexin Centre pour la location du local situé place du maréchal Leclerc

Considérant la délibération 2013-janvier-18 de la Communauté de Communes Vexin Centre du 22 janvier 2013,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité

- **AUTORISE** la résiliation de la convention conclue entre la Commune de Marines et la Communauté de Communes Vexin Centre pour la location du local située place du Maréchal Leclerc.
- **DIT** que cette résiliation prendra effet au 1^{er} avril 2013.

Subvention exceptionnelle restos du cœur :

Point annulé.

N°2013CM2202N06 : Création poste contrat d'avenir - espaces verts et école maternelle :

Les emplois d'avenir ont pour ambition d'améliorer l'insertion professionnelle et l'accès à la qualification des jeunes peu ou pas qualifiés, confrontés à des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

L'objectif est de permettre une première expérience professionnelle réussie. Ces contrats concernent des jeunes de 16 à 25 ans (jusqu'à 30 ans pour les travailleurs handicapés) sans emploi et :

- Sans diplôme
- Titulaire d'un CAP/BEP en recherche d'emploi depuis au moins 6 mois dans les 12 derniers mois
- Ou, à titre exceptionnel, pour les jeunes à bac+3 résidant dans les zones prioritaires, en recherche d'emploi depuis au moins 12 mois dans les 18 derniers mois.

Les contrats d'avenir sont conclus pour une durée déterminée de 3 ans, ou, sous certaines conditions, pour une durée de 1 an renouvelable jusqu'à 3 ans.

Le poste occupé est un emploi prioritairement à temps plein de 35 heures.

L'Etat prend en charge une partie de la rémunération (aide à l'insertion professionnelle afin de diminuer les coûts d'embauche pour l'employeur. L'aide de l'Etat s'élève à 75% du SMIC brut pour les employeurs du secteur non marchand. L'employeur quant à lui, s'engage sur :

- Sa capacité d'encadrement et de formation via le tutorat d'un jeune inexpérimenté
- La richesse du contenu du poste et les compétences que le jeune pourra acquérir
- Les possibilités éventuelles de pérennisation des activités, ainsi que la capacité financière à maintenir le poste pendant la durée de l'emploi d'avenir
- Les dispositions de nature à assurer la professionnalisation du jeune par la mise en œuvre d'actions de formation.

Considérant la loi 2012-1189 du 26 octobre 2012 portant création des emplois d'avenir,

Considérant l'exposé des coûts effectivement portés par la commune effectué par Mme le Maire en séance,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité

- **CREE** un poste d'emploi d'avenir à temps complet pour les services techniques.
- **CREE** un poste d'emploi d'avenir à temps complet pour l'école maternelle.

N°2013CM2202N07 : report de l'application de la réforme des rythmes scolaires

La nouvelle réforme des rythmes scolaires doit prendre effet en septembre 2013 sauf s'il est demandé au directeur académique des services de l'éducation nationale le report de l'application à l'année scolaire 2014-2015.

Le problème de choix de la demi-journée se pose, tout comme celui du temps périscolaire et de l'utilisation des 45 minutes.

L'enquête faite auprès des parents d'élèves témoigne de l'implication de ces derniers. 90% d'entre eux souhaitent que le mercredi soit la demi-journée choisie.

82% des parents présents lors du conseil d'école commun sont favorables au report pour 2014.

Plus de 60% des participants préférerait le choix du mercredi.

Un groupe de travail réunissant la commune, les directeurs d'école et les représentants des parents d'élèves, a été mis en place pour l'organisation ; la première réunion a lieu le 4 avril 2013.

Lors d'une réunion de la Communauté de Commune Vexin Centre, tous les maires ont fait part de leurs craintes quant à cette réforme.

Madame le Maire indique qu'elle aurait préféré le samedi comme demi-journée d'école, évitant ainsi les réorganisations de la commune et des associations.

Il est aussi nécessaire de connaître les coûts induits par cette réforme. M. Alain COVILLE approuve ce constat et pense qu'il est plus prudent d'attendre. M. Gilles TANNOU s'interroge sur l'organisation du repas du midi en cas de choix du mercredi pour la demi-journée supplémentaire.

Madame Jacqueline MAIGRET rappelle que les questions sur l'organisation du périscolaire ont été posées dans le questionnaire. Les réponses apportées nécessiteront une analyse poussée durant l'année à venir.

M. Daniel HERMAND pense aussi que la décision de report est judicieuse dans la mesure où cela permettra d'ouvrir le dialogue et de prendre en considération l'avis des parents et des enseignants.

Madame Jacqueline MAIGRET indique qu'il reste encore des points à éclaircir concernant cette réforme, ce qui est un argument supplémentaire pour demander le report. Elle précise que ce report ne peut pas être refusé.

Considérant tous ces éléments, Mme Maigret donne lecture de sa décision de report de cette réforme à la rentrée 2014 et indique que, étant donnée l'importance de cette décision, elle préfère que l'assemblée puisse se prononcer sur cette décision.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n°2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à la réforme de l'organisation du temps scolaires,

Considérant la possibilité ouverte par l'article 4 du décret n°2013-77 du 24 janvier 2013 de reporter l'application de la réforme à la rentrée scolaire 2014-2015,

Considérant la décision du Maire n°2013DM01 portant sur le report de l'application de la réforme des rythmes scolaires à la rentrée scolaire 2014-2015,

Considérant le choix des autres communes de la Communauté de Communes Vexin Centre,

Considérant les résultats de l'enquête réalisée auprès des parents d'élèves des écoles élémentaire et maternelle de Marines,

Considérant le travail à réaliser pour l'élaboration du projet éducatif territorial,

Considérant la nécessité de concertation entre les différents acteurs (commune, enseignants, parents d'élèves, associations...) pour l'organisation du temps scolaire,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité

- **APPROUVE** la décision n°2013DM01 de Mme le Maire portant sur le report de l'application de la réforme des rythmes scolaires à la rentrée scolaire 2014-2015.

- **PRECISE** que cette décision sera rapportée à la directrice académique des services de l'éducation nationale.

Compte rendu des décisions du Maire :

Report de l'application de la réforme des rythmes scolaires à la rentrée scolaire 2014-2015

Mme Maigret, maire décide de demander au directeur académique des services de l'éducation nationale le report de l'application de la réforme des rythmes scolaires à la rentrée de l'année scolaire 2014-2015

Avenant au marché de réalisation de travaux de réhabilitation des planchers de la Mairie de Marines et de la restructuration de bureaux - Lot 4: plomberie, chauffage, ventilation :

Avenant n°2 de la société POINT SERVICES. - d'un montant de 554,31 € HT, correspondant à la modification des tuyauteries et l'installation d'un nouveau radiateur.

Le nouveau montant total du marché s'élève à **19.678,57 € HT**, soit 23.535,57 € TTC.

Avenant au marché de réalisation de travaux de réhabilitation des planchers de la Mairie de Marines et de la restructuration de bureaux - Lot 8: revêtement de sol :

Avenant n°1 de la société OMNI DECORS. - d'un montant de 1.500,00 € HT, correspondant à l'aménagement d'un revêtement de sol souple.

Le nouveau montant total du marché s'élève à **16.645,50 € HT**, soit 19.908,02 €.

Avenant au marché de réalisation de travaux de réhabilitation des planchers de la Mairie de Marines et de la restructuration de bureaux - Lot 6: menuiserie intérieure plancher bois :

Avenant n°2 de la société AMMAC. - d'un montant de 2.555,10 € HT, correspondant à l'harmonisation des poignées et le complément de canons.

Le nouveau montant total du marché s'élève à **37.812,10 € HT**, soit 45.223,27 € TTC.

QUESTIONS DU PUBLIC

Le public présent dans la salle est en accord avec la délibération du Conseil Municipal sur le report de l'application de la réforme des rythmes scolaires à la rentrée 2014. Cela permettra à tous de réfléchir, de tout prendre en considération afin de prendre les bonnes décisions.

Les personnes présentes dans le public signalent que les parents ont été vraiment très contents d'être consultés sur ce sujet si important ce qui explique leur grande mobilisation sur les retours des questionnaires.

Mme Jacqueline MAIGRET indique que pour certaines communes, il sera compliqué de faire face financièrement.

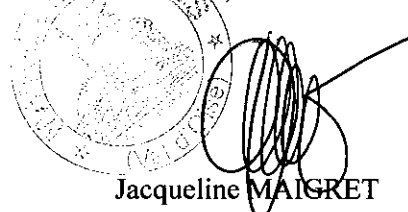
Elle précise que son choix personnel se porterait plutôt sur le samedi mais qu'elle tiendra compte des réponses des parents qui eux, préfèrent massivement le mercredi. Toutefois, le coût de cette réforme sera plus important si le choix final se porte sur le mercredi, ce qui pourra obliger la municipalité à actionner le levier fiscal.

Les résultats de l'enquête doivent être finalisés avant d'être rendu public. Les réponses seront dissociées entre l'école élémentaire et l'école maternelle. Le rapport issu de cette étude sera distribué aux parents de la même façon qu'ont été distribués les questionnaires

L'ordre du jour étant épuisé, Mme MAIGRET clôt la séance à 21h45

Fait à Marines, le 27/02/2013

Le Maire,



Jacqueline MAIGRET